

Image not found or type unknown



Reponse hors delai de l'administration

Par **y_yo_old**, le **16/06/2007** à **17:01**

J'ai déposé le 6 avril une demande d'autorisation pour une construction d'un garage en sapin + clôture. Comme il s'agit d'un site classé, nous avons un délai de 2 mois. Le courrier nous précise que si à la date du 6 juin nous ne recevons ni opposition ni prescription, les travaux pourront être entrepris. Ce que nous avons fait.
Nous recevons le 16 juin un courrier daté du 13 juin nous signifiant le refus de notre projet.
Qui est en tort ? Avons-nous possibilité de faire valoir les frais que nous avons engagés ?